



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lons-le-Saunier, le 25 juin 2026

### ***Vigilances météorologiques et feux de forêt – Point de situation au 25 juin - Le département du Jura toujours en vigilance rouge « Canicule » et en vigilance orange « Feux de forêt »***

Compte tenu de la situation météorologique actuelle, **Pierre-Édouard Colliex, préfet du Jura**, a de nouveau réuni ce jour les services de l'État et les acteurs concernés dans le cadre du **Centre opérationnel départemental (COD)**.

Pour rappel, au regard des dernières prévisions de Météo-France, **le département du Jura est placé en :**

- **vigilance rouge "Canicule" depuis ce jour, jeudi 25 juin à 12 h 00, et ce jusqu'à une date qui sera déterminée en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.**
- **vigilance orange « Feux de forêt » depuis ce jeudi 25 juin à 08h00.**

#### **Rappel des mesures entrées en vigueur ce jeudi 25 juin 2026 :**

- interdiction des manifestations sportives de plein air et dans les salles non climatisées entre **10 h 00 et 20 h 00 ;**
- interdiction de la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées et interdiction de vente pour consommation sur la voie publique. Les restaurants, terrasses, débits de boissons à consommer sur place ainsi que les commerces pour la vente à emporter de boisson en contenant fermé (cavistes, épiceries, grandes et moyennes surfaces, ...) ne sont pas concernés.
- interdiction des spectacles pyrotechniques ainsi que des feux traditionnels.

## **Santé**

Au Centre hospitalier de Dole, le plan Blanc a été activé afin de renforcer la prise en charge des patients.

Par ailleurs, les établissements de santé pourront, si elles en expriment le besoin, faire appel à des associations agréées de sécurité civile. La Croix-Rouge pourra notamment être mobilisée afin de renforcer les maraudes déjà mises en place auprès des personnes sans domicile fixe.

## **Entreprises et activité économique**

Les dérogations horaires accordées aux entreprises du bâtiment et des travaux publics – déjà en place depuis mardi - sont prolongées afin de limiter l'exposition des salariés aux fortes chaleurs. L'organisation des chantiers reste donc autorisée entre 5 h 00 et 21 h 00, sous réserve du strict respect des règles de sécurité en vigueur.

## **Sécheresse**

Dans le cadre de la sécheresse, un arrêté portant restrictions des usages de l'eau a été pris par le préfet. Ainsi le département a été placé en « alerte renforcée » pour les usagers non économiques (particuliers et collectivités) et en « alerte » pour les usagers économiques (industriels et exploitants agricoles).

## **Départ de feu**

Un départ de feu a été signalé puis maîtrisé par les sapeurs-pompiers à proximité de l'autoroute A36. L'incendie a entraîné la destruction d'environ quatre hectares de végétation. La préfecture rappelle, dans ce contexte de forte sécheresse, l'importance de respecter strictement les consignes de prévention des incendies.

Elle rappelle que les feux d'artifices, feux de la Saint-Jean et spectacles pyrotechniques sont interdits.

## **Rappel des conseils de prudence**

Le préfet appelle chacun à adopter les bons réflexes :

- boire de l'eau régulièrement, sans attendre d'avoir soif ;
- éviter toute consommation d'alcool ;
- maintenir les logements au frais en fermant volets et fenêtres le jour et en aérant la nuit ;
- se rafraîchir plusieurs fois par jour et passer quelques heures dans un lieu climatisé ou frais lorsque cela est possible ;

- limiter les activités physiques et sportives ;
- prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles.

En cas de besoin de soins ne relevant pas d'une urgence vitale :

- contactez en priorité votre médecin traitant ;
- à défaut, consultez une offre de soins à proximité ;
- en cas de doute ou d'absence de solution, composez le **15**.

Le préfet invite également chacun à suivre l'évolution de la situation météorologique et à respecter les consignes diffusées par les autorités.

Le numéro vert **Canicule Info Service** est accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis la France métropolitaine), tous les jours de **9 h 00 à 19 h 00**.

**Contact presse :**

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle :

[pref-communication@jura.gouv.fr](mailto:pref-communication@jura.gouv.fr)

☎ : 06 24 12 64 99

8 rue de la préfecture

CS 60648

39030 Lons-le-Saunier CEDEX

<https://www.jura.gouv.fr>